

Moto-Club de Rochepaule
Correspondance chez le Président
Monsieur Christian GARNIER
Les Ribes de Chavagnac
07320 SAINT AGRÈVE
Tel : 04 75 30 49 14 (répondeur)
motoclubrochepaule@orange.fr
motoclubrochepaule.jimdo.com

9ème TRIAL CLASSIC DE ROCHEPAULE

31 Mai et 1er juin 2014

R È G L E M E N T

Pour la 9^{ème} édition de notre Trial Classic nous avons choisi les 31 mai et 1er juin 2014. Nous espérons que vous passerez, comme les années précédentes, un agréable week-end. Toute l'équipe du moto-club travaille dans ce sens.

Nous sommes, cette année, une manche du Trial AFATA 2013-2014. Les Pilotes désirant concourir pour le Challenge AFATA devront le préciser sur le bulletin d'inscription ci-joint (pas de modification possible après enregistrement informatique).

Un Classement particulier pour les Pilotes AFATA ne prenant pas en compte le calcul du Bonus-Malus sera établi par l'AFATA

Cette épreuve s'adresse d'une part aux amateurs de motos anciennes et d'autre part aux pilotes de motos modernes de plus de trente ans qui désirent pratiquer le Trial dans un esprit convivial et sportif.

Ceux de moins de trente ans devront obligatoirement rouler avec une moto refroidie par air, ou un modèle commercialisé avant 1990.

Les féminines sont les bienvenues et n'auront pas à fournir de justificatif d'âge.

Les catégories sont au nombre de quatre :

- Jaune = Gentleman
- Vert = Loisir
- Bleu = Sport
- Rouge = Expert (zone de niveau confirmé)

Le classement final tiendra compte d'un bonus malus en fonction de l'âge du pilote et de l'ancienneté de la moto¹

La notation des pénalités, lors du passage dans les zones, sera alignée sur le Règlement actuel du Trial édité par la Fédération Française de Moto (Fédération délégataire).

Le premier tour sera effectué à partir de 10 heures le samedi.

Le deuxième tour sera effectué à partir de 9 heures le dimanche.

Le temps imparti pour chaque jour est de 6 heures.

¹ Voir le tableau ci-joint

Chaque tour comportera seize zones et un parcours de liaison d'environ trente-cinq kilomètres. Le même parcours sera effectué le samedi et le dimanche dans le même sens.

L'ordre des départs est laissé au choix des concurrents, qui devront réserver leur heure de départ au moment du contrôle administratif.

Les pilotes français et étrangers devront être obligatoirement en possession d'une licence UFOLEP 2014.

Les Pilotes accompagnés par un Commissaire de Zones, pour les deux jours, sera remboursé de 100% de son engagement et de 50% pour une seule journée.

Les pilotes devront présenter une pièce d'identité pour vérification de leur date de naissance.

Après l'accueil administratif, le vendredi 30 mai à partir de 15 heures, la moto sera vérifiée par un contrôle technique obligatoire, ainsi que l'équipement de sécurité (casque). Les pilotes devront présenter leur carte grise ainsi que le carnet moto UFOLEP (2014).

Les motos empruntant des parties routières devront être conformes au Code de la Route. L'éclairage devra être en bon état de fonctionnement (éclairage VTT accepté) et l'immatriculation devra être matérialisée de manière indélébile. Les WW de garage sont interdits.

De plus, les motos devront être équipées d'un coupe-circuit ou d'un décompresseur. Un coupe-circuit automatique apposé sur le guidon côté gauche et relié au poignet du pilote est fortement recommandé.

Contrôle de bruit : Niveau sonore admis : 90 décibels. Toutes motos jugées trop bruyantes ne seront pas admises à prendre le départ. Les motos silencieuses sont pour l'intérêt de tous.

Le droit d'inscription est de 60 euros pour les deux jours ou bien de 40 euros pour les Pilotes disputant uniquement le dimanche le Challenge AFATA

Les inscriptions devront nous parvenir au plus tard le 15 mai 2014.

Le nombre des pilotes est limité à 300 selon l'ordre des arrivées des engagements.

Cette épreuve ne se déroulant pas exclusivement sur terrain privé, les pilotes doivent être en règle avec les législations en vigueur : permis de conduire, assurance, etc.

A titre environnemental, il est obligatoire d'utiliser un tapis de protection du sol pour toute intervention mécanique et plein de carburant, des bidons seront à votre disposition pour récupérer les déchets et les huiles usagées.

Cette manifestation est déclarée en Préfecture de l'Ardèche et assurée selon la législation en vigueur auprès de Assurance Moto Verte 33735 Bordeaux Cedex.

Le directeur de course sera :	Claude COUTARD
Les commissaires sportifs seront :	Jean-Maurice EYRAUD, Freddy EYRAUD, Jessica EYRAUD
Le commissaire technique sera :	Jean-Pierre CHAPILLON

Le Président du Moto-Club
Christian GARNIER